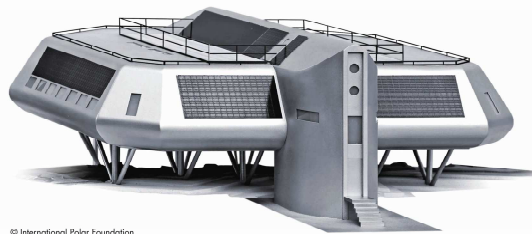




Consolar Belgium  
 Socometal S.A  
 Rue de la Barge, 16  
 4000 Liège  
 Tél : 04 / 234 74 74  
 Fax : 04 / 234 16 59  
[www.consolar.be](http://www.consolar.be)



© International Polar Foundation  
 Consolar Belgium a été choisi par l'International Polar Foundation pour la fourniture du matériel solaire thermique de la station polaire antarctique

"Consolar : les panneaux Monocristallins au prix des panneaux Polycristallins"

Informations personnelles :

Date :	1/01/2009	Mme et M,	Téléphone :
N° devis :	PV2009AG001	Rue CP Lieu	Gsm :
			Mail :

Concerne : Devis pour un projet solaire photovoltaïque en région wallonne  
 20 panneaux Monocristallins Consolar Belgium  
 3600 Wc  
 Onduleur SMA  
 Pose en superposition sur toiture, fixations Schletter.

Nous vous remercions vivement pour l'intérêt que vous portez à nos produits. Votre offre a été établie sur base des renseignements suivants, merci de les vérifier :

Orientation :	Sud	Réseau électrique :	3x220 V	Dimensions (m)	Longueur : 15 m
Inclinaison :	35°	Consommation électrique :	5000 kWh		Largeur : 10 m
Type toiture :	Tuiles	Passage câble :	Extérieur	Ombrage :	Néant

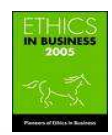
Nous vous proposons une installation solaire photovoltaïque composée de modules Monocristallins Consolar, Voltus 180, (voir fiche technique en annexe) composée de :

Nombre de Voltus :	20	Voltus 180	Puissance en Watt crêtes :	3600
Surface correspondante (m²) :	26	m²	Estimation production an : (1)	2988
Configuration :	2 X 10	Strings	Nombre de CV annuels : (2)	20,9

Implantation Voltus 180



Implantation onduleur





Nous vous proposons l'offre suivante :

Modules Voltus 180 monocristallins Consolar avec set de montage, set de fixation et set de câblage.

14.305,00 €

Onduleur : SMA Sunny Boy déterminé suivant la meilleure simulation : <sup>(3)</sup>

1.945,00 €

Le compteur de certificats verts est un compteur FINDER électronique à affichage mécanique. <sup>(4)</sup>

compris

La réception de votre installation par un organisme agréé <sup>(5)</sup>

compris

Placement de vos modules, raccordement de l'onduleur et vérification du bon fonctionnement de votre installation : <sup>(6)</sup>

1.600,00 €

Total Htva :

17.850,00 €

Taux de Tva 6 %

1.071,00 €

Total Tvac hors primes et avantages :

18.921,00 €

A rappeler :

Nous nous occupons de l'élaboration de tout votre dossier prime, vous n'avez rien à faire, nous avons tous les documents nécessaires à celui-ci. (voir la feuille en annexe de toutes les démarches à faire que nous assurons pour vous). Nous pouvons vous informer du suivi de votre dossier sur simple demande.

Nous pouvons également vous aider pour diminuer vos consommations de manière significative en adaptant simplement vos gestes du quotidien, le début de la démarche écologique passe par là.

Conditions particulières :

Néant



**Nous vous proposons également les options suivantes pour votre projet solaire :**

Protection contre les surtensions réseau ( varistance )	282,70 €
Protection ligne téléphonique + adsl par cartouche	141,90 €
Protection câble coaxiale ( TV, parabole,..)	118,97 €
Mise en conformité de l'installation existante avant réception	Sur devis selon travaux
Option garantie complémentaire de l'onduleur 10 ans -15 ans - 20 ans	360€ - 480€ -720€
Sunny Beam (communication sans fil avec votre onduleur à distance)	360 €
Audit énergétique de votre bâtiment	600 €

*Ces options ne sont pas reprises dans l'offre de prix, les prix sont donnés à titre indicatifs et hors TVA. N'est pas compris la main d'œuvre, le déplacement et l'étude des travaux.*

**Consolar Belgium vous offre les garanties suivantes pour votre projet :**

<u>Garantie sur les modules Voltus 180 :</u>	5 années fabricant 10 années à un rendement minimum de 90% 20 années à un rendement minimum de 80%
<u>Garantie sur l'onduleur SMA :</u>	5 années fabricant

**Payement-acompte-facturation :**

*Dans le cas du présent devis, il s'agit de :*

30% d'acompte à la signature du présent devis :	5.676,30 €
Solde à payer après réalisation du projet :	13.244,70 €
Facture 2009 acquittée après paiement complet du projet (après réalisation):	18.921,00 €

*Ces factures sont à annexer à vos déclarations fiscales des années suivant celle de la facture, cela vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale maximale.*

## Primes et avantages accordés pour votre installation solaire photovoltaïque

En bas de page, vous trouverez une estimation des primes auxquelles vous devriez avoir droit. Nous mettrons tout en œuvre pour vous permettre de profiter au maximum des primes disponibles. Nous voulons toutefois attirer votre attention sur les points suivants :

Les primes ne peuvent être obtenues qu'après paiement complet de nos factures sauf dérogation spéciale de la Région Wallonne.

L'octroi des primes n'est pas contractuel et ne dépend pas du présent marché.

La réduction d'impôts répond à certaines conditions de revenus, la société ne peut être tenue pour responsable du fait que le client ne bénéficierait pas ou pas totalement de cette réduction. Pour toutes infos, contactez-nous ou consultez le site du ministère des finances à l'adresse suivante : [http://minfin.fgov.be/portail1/fr/brochure/publications/pdf/Broch\\_ReductImpotEnergie2008.pdf](http://minfin.fgov.be/portail1/fr/brochure/publications/pdf/Broch_ReductImpotEnergie2008.pdf)

Au maximum de 3.600 € pour 2009 de déduction d'impôts, il faut ajouter l'économie réalisée sur les additionnels communaux qui pour une commune à 6% s'élève à 206,44 €.

Les prix des certificats auxquels vous donne droit votre installation PV sont garantis par la région wallonne au prix minimum de 65 €. C'est la somme minimale que vous en toucherez. Toutefois le prix du marché est nettement plus élevé, c'est pourquoi nous vous proposons 2 valorisations à 65 et 90 € (prix actuel).

### Résumé général de votre projet solaire :

#### Prime SOLWATT :

20% du montant total de l'installation TVA c placonné à 3500 €

3.500,00 €

#### Prime communale :

Certaines communes offrent une prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, il faut vous renseigner auprès de votre administration communale pour connaître le montant éventuel de celle-ci.

Eventuelle

#### Avantage fiscaux :

L'avantage fiscal octroyé pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques est de 40% du montant total de l'installation avec un plafond à 3600 euros par an. Vous pouvez étaler cela jusque 3 ans après l'investissement, si celui-ci vous le permet.

8.173,87 €

#### Rentabilité des certificats verts:

Vous avez droit à 7 CV/1000 Kwh produits grâce à vos panneaux photovoltaïques.

Cas CV 65€ :

1.359,54 €

Cas CV 90€

1.882,44 €

#### Economie d'électricité :

597,60 €

<b>Soit,</b>	Votre investissement total pour votre projet :	18.921,00 €
	Votre investissement réel primes déduites :	7.247,13 €
	Rentabilité annuelle de votre installation, avec cas des CV à 65 € :	1.957,14 €
	Période de récupération en années de votre projet :	3,7
	Rentabilité annuelle de votre installation, avec cas des CV à 90 € :	2.480,04 €
	Période de récupération en années de votre projet :	2,9

## Légende et renvois :

- n.c Non-communicué
- 1) Il s'agit d'une estimation faite avec un taux d'ensoleillement moyen sur les 25 dernières années, pour un projet avec une pente de toiture de 35% et une orientation Sud 0°.
- 2) Le nombre de CV accordés est indépendant de notre volonté, ne ne pouvons être tenus responsables, si la Cwape décide de diminuer le nombre de CV pour 1000 Kwh produits.
- 3) Chaque projet bénéficie d'une simulation complète pour déterminer le meilleur onduleur à placer dans votre situation.
- 4) Le compteur de CV est de marque FINDER, électronique à affichage mécanique et ce, afin de garder l'index de votre production en cas de disfonctionnement de celui-ci.
- 5) Dès la fin de réalisation de votre chantier, nous lançons les démarches administratives relatives à l'octroi de vos certificats verts et de votre prime. Nous nous réservons le droit de stopper le déroulement de celui-ci si une facture s'avère être impayée ou si un retard de paiement devait survenir.
- 6) Dans le devis n'est pas compris un éventuel échaffaudage, une nacelle ou d'autres frais de sécurité éventuels.

**Ce devis est un document strictement personnel, il ne peut faire foi pour un autre dossier que le vôtre et ne peut-être divulgué à autrui sans notre accord.**

**Nous restons à votre entière disposition pour toutes modifications du présent devis ou toutes questions relatives à celui-ci.**

**Le présent devis reste valable jusqu'en date du :** 1/02/2009

## ATTENTION :

Pour toute commande dans les 15 jours ouvrables après réception du présent devis, une extension de garantie de 5 ans supplémentaires sur l'onduleur ou un Sunny Beam vous est offert au choix.\*

\* selon compatibilité de l'onduleur pour le Sunny Beam.

## Note pratique :

*Toute commande relative au présent devis, doit nous parvenir par mail ou par fax avec la mention pour accord, lu et approuvé en bas de cette page. Dès réception de celle-ci, nous prenons contact avec vous afin de déterminer des modalités de votre chantier et ainsi vous faire profiter de votre production solaire dans les meilleurs délais.*

Date et signature,

Pour accord,  
Lu et approuvé le / / 2009

Pour Consolar Belgium,

Andy Gambérale  
Responsable vente aux particuliers  
Rue de la Barge, 16  
4000 Liège  
Tél : 04 / 234 74 74  
Fax : 04 / 234 16 59  
[andy.gamberale@consolar.be](mailto:andy.gamberale@consolar.be)  
[www.consolar.be](http://www.consolar.be)

Salutations ensoleillées,